



**Procès-verbal récapitulatif de l'élection des représentants du personnel  
à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A**

Scrutin du 6 décembre 2018

Bureau Central de vote  
installé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre

Le 6 décembre 2018, à 9 heures, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, en exécution du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, s'est réuni le bureau de vote désigné par l'arrêté n° 66-2018 du 22 novembre 2018 composé de :

**Président** : M. RODRIGUEZ Constantin, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Champvoux,

**Président Suppléant** : MME GAUJOUR – HERAULT Elisabeth, Vice-Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Giry,

**Secrétaire** : M. FORGET Jean-Michel, Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Rix,

**Secrétaire Suppléant** : M. MARCELLOT René, Administrateur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, Maire de Saint Père,

Représentants des organisations syndicales :

Liste CFDT : Monsieur David YVON

Liste CGT : Monsieur Thierry VERSABEAU

Liste SNDGCT : Monsieur Patrice COTON

Liste UNSA : Madame Evelyne NICOLAS

A 9 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Il a été procédé aux constatations suivantes :

**VOTE PAR CORRESPONDANCE AU BUREAU CENTRAL DE VOTE**

Enveloppes mises à part, sans donner lieu à émargement :

<input checked="" type="checkbox"/> Les enveloppes extérieures non acheminées par La Poste :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Celles parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Celles qui ne comportent la signature du fonctionnaire et son nom écrit lisiblement	0
<input checked="" type="checkbox"/> Celles qui sont parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même fonctionnaire :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Celles qui comprennent plusieurs enveloppes internes :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Autres cas de nullité : - bulletins sans enveloppes de scrutin ; - ....	0
<b>TOTAL ENVELOPPES EXTERIEURES MISES A PART</b>	<b>0</b>

Nombre d'émargements : 80

Dès la clôture du scrutin, il est procédé au dénombrement des émargements :

- Nombre d'électeurs inscrits : 156  
- Nombre d'émargements : 80

Le dépouillement général donne les résultats suivants :

a. Nombre d'électeurs inscrits :	156
b. Nombre d'émargements :	80
c. Nombre d'enveloppes recensées :	80
d. Nombre d'enveloppes nulles (comportant une mention ou un signe distinctif) :	1
e. Nombre d'enveloppes renfermant des bulletins nuls :	0
<input checked="" type="checkbox"/> bulletin de vote pour une liste incomplète :	0
<input checked="" type="checkbox"/> ou avec radiation et adjonctions de noms :	0
<input checked="" type="checkbox"/> ou avec modifications de l'ordre de présentation des candidats :	0
<input checked="" type="checkbox"/> ou comportant un signe distinctif :	0
<input checked="" type="checkbox"/> ou portant des mentions :	0
f. Nombre d'enveloppes renfermant :	0
<input checked="" type="checkbox"/> des bulletins blancs :	0
<input checked="" type="checkbox"/> ou sans bulletin :	0
<b>TOTAL DES SUFFRAGES NULS (d + e + f) :</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES (c - (d + e + f)) :</b>	<b>79</b>

Suffrages obtenus par chacune des listes en présence :

INTITULE DES LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS
C.F.D.T.	15
C.G.T.	14
S.N.D.G.C.T.	27
U.N.S.A.	23

ATTRIBUTION DES SIEGES :

a) Nombre total de sièges de représentants titulaires attribués à chaque liste :

Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \quad \text{soit} \quad \frac{79}{4} = 19.75$$

Liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Attribution des sièges restant		Attribution des sièges restant		Nombre total de sièges attribués
			Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	Calcul de la moyenne	Nombre de sièges attribués	
C.G.T.	14	0	14		14	1	1
C.F.D.T.	15	0	15	1	7,5		1
U.N.S.A.	23	1	11,5		11,5		1
S.N.D.G.C.T.	27	1	13,5		13,5		1
<b>Total</b>	79						4

b) **représentants titulaires et suppléants désignés :**

En application des dispositions statutaires, les représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire désignés pour la catégorie A sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants	Liste
<b>Groupe hiérarchique 6</b> - M. COTON Patrice	- Mme BILBAULT Justine	S.N.D.G.C.T.
<b>Groupe hiérarchique 5</b> - Mme JEAUNET Sylvie - M. LE GUILLOUX Stéphane - M. DENIDET Gilles	- M. BADIA Xavier - Mme LAUGEROTTE Armelle - Mme QUINTIN Stéphanie	C.F.D.T. C.G.T. U.N.S.A.

Membres titulaires	Membres suppléants	Groupe hiérarchique	Liste
- M. COTON Patrice	- Mme BILBAULT Justine	6	S.N.D.G.C.T.
- Mme JEAUNET Sylvie	- M. BADIA Xavier	5	C.F.D.T.
- M. LE GUILLOUX Stéphane	- Mme LAUGEROTTE Armelle	5	C.G.T.
- M. DENIDET Gilles	- Mme QUINTIN Stéphanie	5	U.N.S.A.

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : NEANT**

*CLOTURE DU PROCES-VERBAL*

Le procès-verbal, dressé et clos le 6 décembre 2018, à 11 heures 30, est signé, après lecture, par le Président, le Secrétaire et tous les membres du Bureau de vote, délégués de chacune des listes électorales dûment convoqués. Un exemplaire est adressé sans délai à Madame la Préfète du département de la Nièvre, ainsi qu'aux fonctionnaires habilités à représenter les listes de candidatures.

**Le Président** : M. RODRIGUEZ Constantin,



**Le Secrétaire** : M. FORGET Jean-Michel,



**Les délégués des organisations syndicales** :

CFDT : Monsieur David YVON



CGT : Monsieur Thierry VERSABEAU



SNDGCT : Monsieur Patrice COTON



UNSA : Madame Evelyne NICOLAS

